



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 24 septembre 2015 à Le Bonhomme

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwih
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Marie-Dominique CONREAUX, représentante de la commune de Katzenthal (*assurant l'intérim suite à la démission de Mme TISSERAND*)
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwih
Procuration donnée à Mme Nathalie BOHN
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwih
Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Procuration donnée à M. Guy JACQUEY
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Procuration donnée à Mme Catherine OLRy (à compter du point 4.5)

Absents excusés non représentés :

M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents non excusés :

M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim

Invités présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
M. Axel ROESCH, Responsable « assainissement » de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseillère « Energie »
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 17 septembre 2015
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :

N°108/2015-AG : Désignation du secrétaire de séance

1. N°087/2015-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2015

2. Installations des Conseillers Communautaires nouvellement élus dans leurs fonctions

3. Administration Générale

3.1 **N° 088/2015-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

3.2 **N° 089/2015-AG** : Convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar »

3.3 **N° 090/2015-AG** : Approbation du principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

3.4 **N° 091/2015-AG** : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

3.5 **N° 092/2015-AG** : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAHP) : modification de la composition de la commission et de ses missions

3.6 **N° 093/2015-AG** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg

3.7 **N° 094/2015-AG** : Délégations de Service Public (DSP) « Filière Bois Energie » :

Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2014

4. Finances

4.1 **N°095/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

4.2 **N°096/2015-FI** : Admissions en non valeur pour le service « Déchets »

4.3 **N° 097/2015-FI** : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

4.4 **N°098/2015-FI** : Autorisation de versement de subvention de fonctionnement à la radio associative « Azur FM »

4.5 **N°099/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Bois de Labaroche dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

4.5 **N°100/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par Mme THOMANN lors du voyage d'études à Thouars

5. Personnel

5.1 **N°101/2015-PR** : Création d'un poste de chargé de mission « énergie »/Coordinateur TEPCV

5.2 **N°102/2015-PR** : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

5.3 **N°103/2015-PR** : Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs

5.4 **N°104/2015-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois aux agents recrutés dans le cadre des emplois aidés

5.5 **N°105/2015-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission «Déchets», rapporteur, M. Henri STOLL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2015

6.1.1 **N°106/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature de la convention à intervenir avec OCAD3E

6.2 Commission «Rénovation Energétique des Logements», rapporteur, M. Patrick REINSTETTEL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2015

6.3 Commission «Déplacements», rapporteur, Mme Martine THOMANN Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015

6.3.1 **N°107/2015-AG** : Service de Transport à la Demande en ligne virtuelle à titre expérimental « Val'Express » : Bilan de la période d'expérimentation 2013-2015 et approbation de la poursuite ou non du service en 2016

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants :

7.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

7.1.2 Avenants de transferts pour les marchés « Prestation de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries »

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

8. Communications du Président**9. Informations et divers**

9.1 Rapport d'activité 2014

9.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.3 Élections des Délégués du personnel « bûcherons »

9.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 17h30.

Il souhaite, au nom de toute l'assemblée, un prompt rétablissement à M. BOTTINELLI, Maire de la commune du Bonhomme.

Il a également une pensée émue pour M. HAENEL ancien Président du SIVOM de la Weiss qui nous a quitté.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (voir ci-dessus).

Il demande ensuite l'approbation (n°108/2015-AG) des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

Avant de débattre les points mis à l'ordre du jour, le Président informe l'assemblée que M. DURRWELL, Directeur de la Manne Emploi a sollicité une intervention lors de cette séance afin de présenter l'activité de la structure avec un focus sur les chiffres concernant la Vallée. Il cède donc la parole au Directeur de la Manne Emploi.

M. DURRWELL et M. RISCHMANN, chargé de l'accompagnement, ont présenté l'organisme qui a 25 ans d'existence et qui intervient à l'échelle du Grand Pays de Colmar. Cette structure a pour mission d'insérer dans l'emploi des personnes en difficulté. Sur le territoire de la vallée de Kaysersberg, le travail proposé par les acteurs représente 7 emplois à temps complet et concerne 30 personnes. M. DURRWELL insiste sur l'importance de faire appel à la Manne pour tout type d'activité, afin de développer l'insertion. L'enjeu pourrait être, à terme, la suppression de la permanence à Kaysersberg.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°087/2015-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 18 juin 2015, sans réserve ni observation.

2. Installations des Conseillers Communautaires nouvellement élus dans leurs fonctions

Faisant suite à l'arrêté préfectoral actant la nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CCVK au 20/09/2015, les communes d'Ammerschwih, de Labaroche, de Lapoutroie et d'Orbey ont eu à élire un représentant supplémentaire.

Le Président souhaite la bienvenue aux 4 Conseillers Communautaires nouvellement élus et les installe dans leurs fonctions, à savoir :

Pour la commune d'Ammerschwih : Mme Nathalie BOHN, élue en Conseil Municipal du 14 septembre 2015 ;

Pour Labaroche : M. Alain VILMAIN, élu en Conseil Municipal du 16 septembre 2015 ;

Pour Lapoutroie : M. René BRUN, élu en Conseil Municipal du 14 septembre 2015 ;

Pour Orbey : Mme Emilie HELDERLE, élue en Conseil Municipal du 7 septembre 2015.

3. Administration Générale

3.1 N° 088/2015-AG : Approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (Cf. annexe 2)

Pour mémoire :

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

La CCVK a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Une convention a été établie ayant pour objet de préciser, les actions qui seront mises en œuvre par la CCVK ainsi que ses engagements à ce titre et les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Dans ce cadre, une réunion de Bureau a été organisée le 30 juillet dernier afin d'établir un programme d'actions à présenter dans le cadre de cette convention.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°096/2014-AG du 25/09/2014 approuvant la candidature à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

VU l'avis du Bureau du 30/07/2015 sur les choix d'actions retenues

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuraton.

3.2 **N° 089/2015-AG** : Convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar » (Cf. annexe 3)

Les 7 collectivités membres du Grand Pays de Colmar (Communauté d'Agglomération de Colmar, CC de la Vallée de Kaysersberg, CC de la Vallée de Munster, CC du Pays de Ribeauvillé, CC du Pays du Ried Brun, CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et CC du Pays de Brisach) collaborent au projet de création d'un office de tourisme unique à l'échelle du Pays avec pour objectifs prioritaires :

- d'améliorer l'attractivité globale du territoire
- de mettre en commun et optimiser des moyens humains et financiers dédiés à l'accueil et la promotion touristiques

Dans cette perspective, il est proposé de confirmer la validation, par le Bureau du 19 mars 2015, de la proposition de convention de partenariat définissant les objectifs et les engagements respectifs de chaque collectivité partenaire et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Pour mémoire, la convention prévoit notamment :

- la création d'une marque partagée ;
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie web commune ;
- la définition et la mise en œuvre d'un programme annuel de manifestations touristiques ;
- le positionnement du Grand Pays de Colmar comme territoire précurseur en éco mobilité touristique ;
- une participation financière de chaque collectivité selon 1 clé de répartition définie, soit pour la CCVK 15% du budget total qui correspond à 13 000€ en 2015 et 35 500€ en 2016.
- la mise à disposition de personnel des offices de tourisme et des collectivités selon une clé de répartition, soit pour la CCVK 36 jours/an sur un total de 238 jours ;
- la mise à disposition de moyens techniques.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar » à intervenir avec les 7 collectivités membres du GPC, comme ci-annexée ;
- **autorise** le Président à signer ladite convention.

Décisions prises par 22 voix POUR et 1 CONTRE (M. THURLINGS).

3.3 N° 090/2015-AG : Approbation du principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est engagée, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, dans la réalisation d'une politique enfance et jeunesse par le biais d'une convention partenariale de cofinancement : Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ détaille l'ensemble des services et actions mis en œuvre par la CCVK :

- les multi-accueils de Kaysersberg, Hachimette, Sigolsheim et Orbey
- le Relais Assistants Maternels
- le Service Jeunesse intercommunal
- le Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Kaysersberg

ainsi que les engagements respectifs des 2 parties, la CCVK et la CAF du Haut-Rhin.

Le CEJ antérieur étant arrivé à terme le 31/12/2014, il y a lieu de le renouveler pour la période 2015-2018.

Le nouveau contrat s'inscrit dans la continuité, notamment financière, du CEJ précédent et se déclinera sur les mêmes bases règlementaires.

M. RUFFIO, Maire de Labaroche questionne sur la possibilité de nouvelles implantations. Le Président répond que la question sera abordée lors du Projet de territoire.

Le Conseil Communautaire :

- **confirme** l'engagement de la CCVK dans une politique enfance et jeunesse volontaire au bénéfice des familles du territoire ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.4 N° 091/2015-AG : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

La Communauté de Communes a engagé, dans le cadre de la Loi du 11 février 2005, des travaux de mises aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Les diagnostics réalisés par un bureau d'étude agréé, ont fait apparaître que ces travaux demandent des moyens techniques et financiers importants. La CCVK n'a donc pas pu réaliser l'ensemble des travaux au 31 décembre 2014. Elle est dans l'obligation de présenter un agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP).

Cette AD'AP comporte les informations à l'instruction pour la réalisation des travaux en termes de délai et de coût.

| TYPE DE BÂTIMENT | CLASSEMENT CATEGORIE N° ERP TYPE | TAUX GLOBAL D'ACCESSIBILITE PHASE DIAGNOSTIC 2011 | ESTIMATION FINANCIERE ACTUALISE Septembre 2015 | ORDRE DE REALISATION TRAVAUX ANNEE |
|--------------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------------|
| BÂT SIEGE ADMINISTRATIF | EPR 5 Type W | 48% | 103 815€ | 2020 |
| BÂT ANNEXE ADMINISTRATIF | EPR 5 Type W | 47% | 4 800€ | 2016 |
| COSEC A KAYSERSBERG | EPR 5 Type X | 62% | 3 800€ | 2016 |
| COSEC A ORBEY | EPR 4 Type X | 51% | 155 820€ | 2017 |
| CENTRE NAUTIQUE | EPR 2 Type X | 53% | 103 450€ | 2019 |
| MEDIATHEQUE | EPR 2 Type L & S | 57% | 2 500€ | 2016 |
| MULTI ACCUEIL | EPR 5 Type R | 55% | 1 000€ | 2016 |
| BÂTIMENT ACCUEIL GOLF | EPR 5 Type N | 45% | 179 895€ | 2018 |

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) tel que détaillé ci-dessus.

3.5 **N° 092/2015-AG** : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAHP) : modification de la composition de la commission et de ses missions

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la création d'une Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent en plus la compétence "transports" ou "aménagement du territoire" a été modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014.

Les nouvelles missions de la CIPA sont les suivantes, dans les limites des compétences de l'EPCI :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Déjà composée des représentants des communes et d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, la commission est élargie aux

- représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- représentants des acteurs économiques,
- ainsi qu'aux représentants d'autres usagers du territoire

Il est prévu que le Président de l'EPCI préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Pour faire suite aux modifications législatives citées précédemment, il est proposé la composition suivante :

Collège 1 : Représentants des communes – 8 Titulaires et 8 Suppléants

Collège 2 : Représentants d'associations ou d'organisme représentant les personnes handicapées - 2 titulaires

Collège 3 : Représentants d'associations ou d'organisme représentant les personnes âgées - 2 titulaires

Collège 4 : Représentants des acteurs économiques du territoire - 2 titulaires

Collège 5 : Représentants des autres usagers du territoire - 2 titulaires

Collège 6 : Personnes associées - 2 titulaires

Le Président de la CCVK nommera, par arrêté, les membres de la CIPA pour toute la durée du mandat en cours.

Membres proposés par le Président

- *Collège 1 : Représentants des communes :*

Chaque commune sera sollicitée pour désigner 1 titulaire et 1 suppléant

- *Collège 2 : Représentants d'associations ou d'organisme représentant les personnes handicapées :*

M. Meistermann de l'Association des Paralysés de France

Mme Bourcart de l'IME Le Champ de la Croix à Orbey

- *Collège 3 : Représentants d'associations ou d'organisme représentant les personnes âgées :*

Mme Demangeat de l'association des Aînés Ruraux à Orbey

Une personne à proposer par le CC pour le bas de la vallée

- *Collège 4 : Représentants des acteurs économiques du territoire :*

Un représentant du Bureau de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaisersberg

Un représentant de l'association des commerçants de Kaisersberg

- *Collège 5 : Représentants des autres usagers du territoire :*

M. Antoine Balthazard d'Orbey

Une personne à proposer par le CC pour le bas de la vallée

- *Collège 6 : Personnes associées :*

M. Patrick Aubry du Bureau Accessibilité et Qualité de la Construction à la DDT de Colmar

Mme Valérie Bronner, Agent de développement en charge de la Solidarité à la CCVK

Le Président, Jean Marie MULLER informe qu'il souhaite déléguer la Présidence de la CIPA à M. Guy JACQUEY, Vice-président de la CCVK.

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

VU l'article L.2143-3 du CGCT

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n° 2008/AG-113 du 4 décembre 2008

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, ses missions et sa composition tels que présentés ci-dessus.

3.6 **N° 093/2015-AG** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg

En application des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux, et par délibération du n°073/2014-FI du 19/06/2014, le Conseil Communautaire a décidé de verser une indemnité à Monsieur le Trésorier de Kaysersberg, dont relève le siège de la CCVK.

Cependant, après la mutation de M. LALAGÛE au 01/08/2015, il y a lieu de délibérer pour l'attribution de cette indemnité en faveur de son remplaçant.

VU les articles 1 et 4 de l'arrêté Ministériel du 16/12/1983

Le Conseil Communautaire :

- **sollicite** le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983 ;
- **accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- **dit que** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et sera attribuée à M. Rémi PIQUET-PASQUET, Trésorier.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.7 **N° 094/2015-AG** : Délégations de Service Public (DSP) « Filière Bois Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2014 (Cf. annexe 4)

Par délibération du 30 juillet 2008, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association l'Âtre de la Vallée pour la gestion de la plateforme filière Bois-Énergie.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter un rapport de délégation au délégant.

Le Président indique que pour laisser une marge financière à l'association, il faut engager une réflexion sur le prix de vente du bois, il propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain bureau. D'autres points seront abordés, la durée des marchés, la nécessité de s'approvisionner de manière plus importante.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 10 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur notre site Internet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Plateforme Filière Bois-Energie » pour l'année 2014.

4. Finances

4.1 N°095/2015-FI : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

BUDGET AG – ADMINISTRATION GENERALE

| BUDGET AG | ARTICLE | FONCTION | OPE | SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--|---|----------|------|---------------------------|--------------|--------------------------|---------------|
| | | | | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| Médiathèque - Travaux réalisés suite au passage de la commission de sécurité | 21735 | 321 | OPNI | | | | 3 000.00 € |
| | 21568 | 321 | OPNI | | | | 7 000.00 € |
| | 2135 | 321 | OPNI | | | | 3 000.00 € |
| | 10222 | 321 | OPFI | | | 2 100.00 € | |
| | 13241 | 321 | OPNI | | | 5 450.00 € | |
| | 021 | 01 | | | | 5 450.00 € | |
| | 023 | 01 | | | 5 450.00 € | | |
| | 022 | 01 | | | - 5 450.00 € | | |
| | Travaux d'aménagement des bureaux | 2135 | 020 | | | | |
| 21318 | | 020 | 32 | | | | - 25 000.00 € |
| Réhabilitation du plateau sportif au COSEC d'Orbey | 2128 | 4111 | OPNI | | | | 14 000.00 € |
| | 10222 | 4111 | OPFI | | | 2 200.00 € | |

| | | | | | | | | |
|--|-------|-----|------|------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| | 021 | 01 | | | | 11 800.00 € | | |
| | 023 | 01 | | | 11 800.00 € | | | |
| | 022 | 01 | | | - 11 800.00 € | | | |
| Diagnostic ADAP travaux accessibilité | 2135 | 020 | OPNI | | | | 4 400.00 € | |
| | 021 | 01 | | | | 4 400.00 € | | |
| | 023 | 01 | | | 4 400.00 € | | | |
| | 022 | 01 | | | - 4 400.00 € | | | |
| Territoire à énergie positive pour la croissance verte | 64131 | 835 | | | 10 000.00 € | | | |
| | 74718 | 835 | | 8 000.00 € | | | | |
| | 022 | 01 | | | - 2 000.00 € | | | |
| | | | | TOTAL | 8 000.00 € | 8 000.00 € | 31 400.00 € | 31 400.00 € |

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

| BUDGET OM | ARTICLE | FONCTION | OPE | SECTION D'EXPLOITATION | | SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|--------------------------|---------|----------|-----|------------------------|---------------|--------------------------|----------|-----|
| | | | | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | |
| Réparation camions OM | 61551 | / | / | | 18 000.00 € | | | |
| | 022 | / | / | | - 18 000.00 € | | | |
| | | | | TOTAL | € - | € - | € - | € - |

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » comme ci-dessus détaillées.

4.2 N°096/2015-FI : Admissions en non valeur pour le service « Déchets »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recette pour le service « Déchets » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

| Années | Montant (euros) |
|--------------|-----------------|
| 2008 | 169.63 |
| 2009 | 186.06 |
| 2010 | 488.90 |
| 2011 | 509.12 |
| 2012 | 923.98 |
| 2013 | 499.88 |
| 2014 | 284.39 |
| TOTAL | 3 061.96 |

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'admission en non valeur des titres de recette, pour le service « Déchets », dont les débiteurs sont insolvable pour un montant total de 3 061.96 euros.

4.3 N° 097/2015-FI : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

Dans le cadre des actions du Service Jeunesse, la CCVK a créé une Bourse BAFA pour accompagner les jeunes de la vallée de Kaysersberg qui s'engagent et achèvent une formation BAFA.

Critères de sélection des dossiers de demande de bourse :

- Bourse réservée aux habitants de la CCVK
- Âge minimum 17 ans, non salarié
- Engagement à encadrer les enfants ou les jeunes de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg par le biais des associations existantes ou du Service Jeunesse

L'aide de 200€ est versée au stagiaire BAFA à l'issue de la formation (stage général, stage pratique et stage de perfectionnement validés).

Enveloppe annuelle : 1.000€

| NOM | PRENOM | Age | HABITANT CCVK | DOSSIER | | | |
|---------|---------|-----|---------------|---------|----------------------|--------------------|-------------------------|
| | | | | CV | Lettre de motivation | Formation en cours | Formulaire d'engagement |
| HEIDEN | Kalindi | 19 | ORBEY | OK | OK | Achevée | OK |
| HESS | Chloé | 18 | AMMERSCH. | OK | OK | Achevée | OK |
| GOERG | Cynthia | 18 | KAYSERSBERG | OK | OK | Achevée | OK |
| VOINSON | Nadège | 19 | LAPOUTROIE | OK | OK | Achevée | OK |

VU l'avis favorable de la Commission « Animation & Solidarité » du 22/01/2015

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, au titre des bourses BAFA, le versement d'un montant de 200 euros, sous réserve de la présentation des diplômes, à :

- Kalindi HEIDEN
- Chloé HESS
- Cynthia GOERG
- Nadège VOINSON

4.4 **N°098/2015-FI** : Autorisation de versement de subvention de fonctionnement à la radio associative « Azur FM »

Depuis 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg verse une subvention à la radio Azur FM d'un montant de 3 500€ pour ses missions de service public : promotion et information des manifestations locales.

Cette subvention relève de l'enveloppe « Aide aux Manifestations Culturelles ».

Au vu du bilan présenté par Azur FM, de l'ensemble des autres demandes de subventions et du projet de spectacle pour les scolaires, la commission « Culture » propose d'attribuer une subvention de 2 000€ pour l'année 2015.

VU l'avis favorable de la commission « Culture » réunie le 27/01/2015.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à la radio Azur FM.

4.5 **N°099/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Bois de Labaroche dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg

VU la délibération du 18 juin 2015 approuvant la création d'un fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg,

VU les justificatifs de dépenses transmis par le Musée du Bois de Labaroche

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention correspondant à 25% des dépenses éligibles retenues, soit 1 200€, au Musée du Bois de Labaroche.

M. Bernard RUFFIO quitte la séance. Il donne procuration à Mme Catherine OLRV pour voter en son nom et place pour les points qui suivent, lors de cette séance.

4.5 **N°100/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par Mme THOMANN lors du voyage d'études à Thouars

Afin d'enrichir la réflexion menées dans le cadre du Projet de Territoire et plus particulièrement la partie concernant les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) », Mme Martine THOMANN ainsi que Mme SCHRAMM et M. GERIG ont assisté aux 5^{ème} rencontres nationales « Énergie et territoires ruraux : vers des territoires à énergie positive » (TEPOS) à Thouars.

Cet événement d'envergure nationale leur a permis d'assister à des débats et des retours d'expériences sur le territoire national ou européen, à des ateliers de travail et visiter des sites exemplaires.

Lors de ce voyage, Mme THOMANN a avancé les frais suivants :

- Transport : 260.30 euros
- Hébergement : 73.00 euros
- Location de voiture : 211.39 euros

Soit un montant total de **544.69 euros**

Mme Martine THOMANN, concernée par le point, quitte la salle.

VU la présentation des justificatifs de dépenses

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement des frais avancés par Mme THOMANN dans le cadre du voyage d'étude à Thouars, pour un montant de 544.69 euros.

Mme THOMMAN réintègre la séance.

5. Personnel

5.1 **N°101/2015-PR** : Création d'un poste de chargé de mission « énergie »/Coordinateur TEPCV

Dans le cadre du projet TEPCV et conformément à la convention financière, plusieurs actions sont à mettre en œuvre, à savoir :

1. Coordonner, piloter et évaluer le projet TEPCV
2. Rendre les collectivités exemplaires en matière de transition énergétique
3. Développer la mobilité douce
4. Accompagner à l'auto-rénovation haute performance les foyers en précarité énergétique
5. Augmenter l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective
6. Sensibiliser et mobiliser la population pour la transition énergétique

Afin d'accompagner l'initiation de ces actions et la mobilisation des acteurs, il est proposé de créer un poste de chargé de mission à temps complet et d'y pourvoir, le cas échéant, par voie contractuelle.

Le titulaire de ce poste pourra poursuivre sa mission dans le cadre des contrats financés par l'Ademe et la région de Conseiller en énergie partagée afin de poursuivre les actions initiées notamment en matière d'économies d'énergie (éclairage public, bâtiments,...).

Ce poste nécessitant une qualification minimale de BAC + 3 et s'apparentant ainsi à la catégorie A, il est proposé d'asseoir la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la création d'un poste de « Chargé de mission Energie/coordonateur TEPCV », à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
- **décide d'asseoir** la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs et de déterminer l'indice de rémunération selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au recrutement.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5.2 **N°102/2015-PR** : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Dans le cadre d'un avancement de grade, il est proposé de créer 1 emploi de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

VU l'avis favorable de la CAP de catégorie B en date du 19 mars 2015 ;

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- la création d'un emploi de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, dans le cadre d'un avancement de grade.
- le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

5.3 **N°103/2015-PR** : Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs (Cf. annexe 5)

Ces dernières années, des postes ont été créés au sein de la CCVK dans le cadre de recrutements ou encore d'avancements de grade.

Par ailleurs, certains agents sont partis, ont été reclassés ou encore admis à la retraite.

Ces postes n'ont pas été systématiquement supprimés et aujourd'hui, il existe un décalage important entre l'effectif budgétaire et l'effectif pourvu.

Il convient donc de mettre à jour ce tableau des effectifs qui ne reflète pas la situation réelle de la CCVK.

Il est proposé au Conseil Communautaire de supprimer les postes comme indiqué dans l'annexe ci-jointe.

VU les avis favorables du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 09/09/2015 ;

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- la suppression de tous les postes comme détaillé dans le tableau ci-annexé ;
- le Président à signer tous les documents y afférents.

5.4 **N°104/2015-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois aux agents recrutés dans le cadre des emplois aidés

Le personnel de la Communauté de Communes bénéficie du versement d'une prime de 13^{ème} mois, versée au mois de novembre. Cette disposition n'est pas valable pour les agents recrutés dans le cadre des contrats aidés.

Le Président propose qu'une prime annuelle soit toutefois versée, au mois de novembre 2015, à trois agents actuellement en contrat d'accompagnement dans l'emploi, à savoir:

- 1457,55 € à M. Grégory FOERDERER, recruté en date du 01/09/2014
- 1457,55 € à M. Serge BREMBER, recruté en date du 01/09/2014
- 1032,43 € à Mme Nadine MASSON, recrutée en date du 16/03/2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement des primes suivantes :

- 1457,55 € à M. Grégory FOERDERER ;
- 1457,55 € à M. Serge BREMBER ;
- 1032,43 € à Mme Nadine MASSON ;

5.5 **N°105/2015-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

Il est proposé de reconduire l'octroi des bons d'achat « Noël » aux agents de la CCVK dans les conditions suivantes :

- 100 € pour les agents actifs titulaires et non titulaires de droit public et privé (au prorata de la date d'entrée et de la quotité de travail), y compris les bûcherons ;

Pour 2015, ces bons d'achat représentent une somme globale de 5 540 euros.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- la reconduction de l'attribution des bons d'achat aux agents, dans les conditions définies ci-dessus ;
- le Président à signer tous les documents y afférents.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Compte tenu du retard de M. STOLL, le Président propose de reporter le compte-rendu de la commission « Déchets » en fin de séance et de commencer par le compte-rendu de la commission « Rénovation énergétique ».

Les Conseillers Communautaires approuvent.

En l'absence de M. REINSTETTEL, le Président se charge du compte-rendu de la réunion du 9 septembre dernier.

6.2 Commission «Rénovation Energétique des Logements», rapporteur, M. Patrick REINSTETTEL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2015

A. Commission

A.1 Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

- Le SPEE fonctionne avec 2 niveaux : un niveau régional pour l'élaboration du dossier de financement et un niveau local pour l'animation du dispositif côté entreprises et particuliers.
- Le particulier pourra bénéficier d'un parcours de service, aujourd'hui gratuit.
- L'essentiel du territoire Alsacien sera couvert d'ici 2016.
- La création du SPEE est découpée en 2 phases : une phase d'expérimentation de 18 mois depuis juillet 2015, la 2^{ème} phase correspond à la création d'un opérateur régional (sous forme de Société d'Economie Mixte).
- Dans la phase d'expérimentation, le partenaire PROCIVIS assure le montage financier des dossiers, propose des prêts pour les ménages non éligibles aux prêts bancaires classiques.

A.2 Plateforme de rénovation du Grand Pays de Colmar

- Le Grand Pays de Colmar souhaite mettre en place une plateforme de rénovation en 2016.
- Le portage de la plateforme sera assuré par la Communauté d'Agglomération de Colmar, avec une demande de participation aux collectivités souhaitant bénéficier de ce service : 10 000 €/an à diviser par le nombre de collectivités inscrites.
- La CCVK a accepté de participer à la candidature de plateforme pour le GPC, en soulignant le besoin de continuité d'accompagnement des groupements en cours de formation dans la Vallée et d'assurer l'organisation d'un service de conseil et de mobilisation des particuliers.

A.3. Autorénovation-accompagnée

- Le dispositif a été présenté à un professionnel. Celui-ci émet quelques doutes sur la mise en pratique du dispositif.
- Un deuxième professionnel sera rencontré pour avoir un autre avis.
- Aucun retour des particuliers identifiés par la commission pour expérimenter le dispositif.
- Il faut trouver des particuliers souhaitant expérimenter le dispositif d'autorénovation-accompagnée. Pour ce faire, il est proposé de se rapprocher de la Mission Sociale qui pourrait être en contact avec des ménages cibles.

A.4 Primes de la CCVK

- 9 000 € de primes ont été versés entre janvier 2014 et septembre 2015 :
 - 8 primes de 500 € pour des dossiers Habiter Mieux – moyenne des travaux 20880 €
 - 1 prime de 5 000 € pour un dossier Je Rénove BBC + mutation de propriété – coût travaux 66600 €
- Fête de l'énergie
- Projections de 4 documentaires avec le Cinéma Le Cercle à Orbey, suivis de débats.
- Du 5 au 16 octobre – entrée gratuite

B. DORÉMI

Concernant les groupements d'entreprises :

- Satisfaction des artisans vis-à-vis de la formation
- 3 groupements en formation (soit 17 entreprises du territoire)
- 4 offres commerciales pour la rénovation globale remise, 3 en cours d'élaboration
- La session de formation Module 1 prévue initialement en Octobre-Novembre a été annulée : trop peu d'inscrits (6 sur 15 places), une seule entreprise de la Vallée. Il est préférable de concentrer les efforts sur la réussite des 3 groupements déjà formés avant d'essayer d'en créer davantage.

Concernant les offres commerciales :

- 2 offres refusées : encore trop cher, budget des particuliers limité, sentiment d'absence de cohésion dans un groupement d'entreprise.
- Le formateur va davantage travailler les offres commerciales afin de baisser les coûts proposés par les groupements pour la rénovation globale. Rappel : objectif du dispositif DORÉMI : 300 €/m² pour les seuls travaux de rénovation énergétique.

Concernant les candidatures des particuliers :

- Retours positifs des particuliers après la remise de l'offre commerciale, même si celle-ci a été refusée.
- Il y a au total :
 - 5 maisons simples dont 4 déjà étudiées
 - 3 maisons complexes dont 2 en cours d'étude et 1 en attente d'une pré-étude de financement réalisée par PROCIVIS dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique
 - 3 maisons en attente : les particuliers sont invités à réfléchir davantage sur leur projet et leur budget.
- Recherche de nouvelles candidatures : un flyer sera ajouté aux gazettes communales de Katzenthal et Ammerschwihr qui seront distribués cet automne. De plus, la radio

Azur FM pourrait diffuser un spot radio. Enfin, un document sera ajouté à la prochaine facture du service Déchet en Janvier.

Le Président cède la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la commission « Déplacements » qui s'est tenue le 22 septembre courant.

6.3 Commission «Déplacements», rapporteur, Mme Martine THOMANN Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015

A. N°107/2015-AG : Service de Transport à la Demande en ligne virtuelle à titre expérimental « Val'Express » : Bilan de la période d'expérimentation 2013-2015 et approbation de la poursuite ou non du service en 2016 (*Point 6.3.1*)

Le service de transport à la demande en ligne virtuelle « Val'Express » a été mis en place à titre expérimental en mars 2013, le projet initial de « bus à haut niveau de services » entre Orbey et Colmar n'ayant pu être mis en place.

Cette expérimentation a été prolongée en 2014 puis 2015, afin d'avoir un retour d'expérience de près de 3 ans.

Une ligne virtuelle fonctionne sur les principes d'une ligne régulière, c'est-à-dire, selon un itinéraire, des arrêts et des horaires prédéfinis mais dont la mise en service se fait en partie à la demande, c'est-à-dire après réservation préalable du trajet par l'utilisateur.

L'objectif du service est de compléter les services de la ligne régulière départementale n°145 pour répondre aux besoins non satisfaits par cette ligne, à savoir notamment les déplacements domicile – travail des personnes travaillant en journée, d'une part, pour les salariés domiciliés dans la CCVK et se rendant à Colmar, et d'autre part, pour les salariés des usines de la vallée. Il s'agit de leur offrir un service rapide et cadencé et également de desservir l'hôpital Pasteur et l'entrée ouest de la gare SNCF. Pour ce faire et afin d'avoir une vitesse commerciale compétitive au regard de l'automobile, le nombre d'arrêts est volontairement réduit.

Pour la mise en œuvre du service, la CCVK agit dans le cadre de la convention de délégation de compétence du Département du Haut-Rhin, qui cofinance également l'expérimentation dans le cadre du CTV.

Les modalités de fonctionnement ont été révisées 3 fois au cours de la période expérimentale : horaires, nombre de services, arrêts et itinéraire, tarifs, réservation. De même, différentes actions de promotion et de communication ont été menées tout au long de cette période.

Le bilan de l'expérimentation a été présenté à la Commission « Déplacements ».

Sommairement, on peut retenir :

- Une fréquentation qui stagne globalement depuis début 2014
- Un nombre d'abonnés mensuels insuffisant (les usagers utilisent majoritairement le service pour des besoins ponctuels)
- Des usagers provenant en très grande majorité de Colmar (salariés à Sogefi essentiellement) ou Orbey et Lapoutroie

- Un service globalement très apprécié des usagers (tarifs, rapidité, ponctualité, confort...) malgré quelques contraintes liés à sa définition juridique (réservation obligatoire, cadencement insuffisant, horaires contraints)
- Une fidélisation des usagers intéressante
- Des pics de fréquentation pendant ou après les campagnes de promotion
- Un taux de couverture (recettes / dépenses) faible.

Sur la base de ces éléments de bilan, la Commission « Déplacements » propose de ne pas poursuivre le service en 2016.

Il est rappelé que l'objectif initial de l'expérimentation était également de préparer la refonte des services de transport interurbains du territoire (lignes 145, 147 et 157) dans l'optique de l'engagement des nouveaux marchés du Conseil Départemental (juin 2018). Suite aux dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, la compétence « transports » est désormais transférée aux régions :

- A compter du 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains
- A compter du 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires ; avec cependant possibilité à la région de déléguer par convention cette compétence à un département, une commune, un EPCI ou un syndicat mixte.

Par ailleurs, dans le cadre du programme TEPCV, des objectifs clairs et un volet important de l'enveloppe allouée à la CCVK ont été définis sur la thématique de la mobilité douce.

Il nous appartiendra ainsi, et le projet de territoire « Ma Vallée en 2030 » va nous y amener, à réfléchir à des solutions pour favoriser la mobilité douce dans la vallée en général, et les transports collectifs en particulier.

Mme THOMANN laisse la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte** du bilan de la période d'expérimentation 2013-2015 du service public de Transport à la Demande en ligne virtuelle Val'Express tel qu'il a été présenté à la Commission « Déplacements » lors de sa réunion du 22/09/2015 ;
- **approuve** la non poursuite du service en 2016.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Arrivée de M. Henri STOLL.

Le Président cède la parole au Vice-président pour le compte-rendu de la commission dont il a la charge.

6.1 Commission «Déchets», rapporteur, M. Henri STOLL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2015

A. REHABILITATION DU RESEAU DE DECHETERIE - COPIL

A.1 Rappel des décisions des réunions Groupe de Travail (GT) et commission déchets

Axes principaux retenus par le GT

- La réhabilitation sera étudiée sur les trois déchèteries
- Le niveau n°2 de l'ADEME est fixé comme référence de base à la réhabilitation
- Pas de déchets toxiques sur les déchèteries à Sigolsheim et à Orbey
- Une partie des aménagements sur l'emprise de la déchèterie à Kaysersberg (voie accès vallon et réaménagement du dépôt communal) sera intégrée dans le projet

Avis de la commission :

- seule la déchèterie à Kaysersberg accueillera les professionnels**
 - un système de pesée sera installé à la déchèterie à Kaysersberg**
 - les déchets des professionnels seront facturés à la pesée**
- Pour les collectivités et usagers : pas de changement.**

A.2 Étude et travaux

La maîtrise d'œuvre est confiée à BE BEREST.

La réception des travaux de la réhabilitation du réseau déchèterie est prévue en septembre 2016.

Le programme d'étude avant travaux prévoit un nombre de phase qui sera validé par la CCVK (ex : esquisse-AVP,...). La commission déchets propose qu'un comité de pilotage (au moins un membre par commune) soit créé pour valider les différentes phases du programme.

Comité de pilotage du projet:

Le Président de la Communauté de communes : M. MULLER Jean Marie

Le Vice-Président en charge des déchets : M.STOLL Henri

Orbey : Mme HERLDERLE Emilie & Mme OLRYS Chantal

Sigolsheim : M. KOUHAILI Mostafa

Katzenthal : M.PERRET Dominique

Kientzheim : M.PETER Patrick

Labaroche : M.RENARD Philippe

Le Bonhomme : M.CLAUSS

Kaysersberg : M.SICK

Ammerschwahr : Mme THOMAS Béatrice

Fréland : pas d'inscrit

B. POINT TRI – AVANCEMENT TRAVAUX

Rappel des critères de sélection du site (cf. CR commission du 20 mai 2015)

- Rendre les conteneurs accessibles à tous
- Collecter plus de papier/carton/emballage plastique/ métaux /verre et passer moins souvent.
- Limiter l'impact des collectes sur l'environnement (émissions atmosphériques, bruit, encombrement de la voirie, impact paysager, des conteneurs plus propres et moins bruyants)
- Un maillage du réseau de point tri avec une densité de population suffisante (zone de chalandise)

B.1 Répartition actuelle et projetée des points « tri » enterrés sur le territoire.

En 2014, toutes les communes de la CCVK ont été équipées de points « tri » de conteneurs enterrés, soit 12 au total (2 points pour Kaysersberg et Labaroche et 1 point pour les autres communes). Dont 39 conteneurs papier/carton/plastique/métal et 25 conteneurs verre.

Pour 2015, 3 points supplémentaires sont en cours (Kaysersberg, Orbey et Labaroche). Les travaux sont dans les délais du programme. La mise en service des sites est prévue pour novembre 2015.

Il reste 6 conteneurs disponibles, la CCVK se rapprochera des communes dont les projets d'implantations sont réalisables pour 2015.

C : GT OPTIMISATION – PRIORITE DES ACTIONS

Rappel : en séance du 20 mai 2015, une présentation des différents dysfonctionnements du service déchets a été abordée par les membres de la commission déchets. Au vu des éléments techniques et financiers, le GT souhaite travailler sur la gestion des fraudes dans un premier temps (absence de sacs prépayés).

La gestion des points noirs sera traitée parallèlement par le responsable du service déchets en collaboration avec les élus des communes.

D : FACTURATION USAGERS TROIS-EPISRappel

Les Trois-Épis est un hameau partagé entre les communes d'Ammerschwih, Turckheim et Niedermorschwihr. La collecte des OMR et du tri sélectif ainsi que la facturation étaient réalisées en totalité par la CAC. Or depuis 2013, la préfecture a demandé la régularisation de la situation dans un cadre juridique, technique et financier car la CAC n'a pas la compétence de collecte sur un territoire voisin et ne devrait collecter que sur le périmètre des communes de Turckheim et Niedermorschwihr.

Un marché de prestation a donc été établi en 2013 pour une période deux ans (2014-2015) avec la CAC pour :

- la collecte des OMR
- la collecte du tri
- l'accès en déchèterie

Avis de la commission :

Maintenir le service actuel par le lancement d'un marché de prestation pour le compte de la CCVK (collecte OMR et tri, accès en déchèterie)

E. POINT SUR LES APPELS A PROJET**E.1 Appel à projet: Eco Emballage**

« Extension consigne de tri » lancé par Eco-emballages sur les plastiques

- Le collecteur de tri (Société SCHROLL) n'a pas atteint le seuil des 75% de gisement du flux entrant imposé par Eco-Emballages

Cause: Pas de participation des autres collectivités

Conclusion: **Non éligible**

M.STOLL souhaite que l'on postule au prochain plan de relance

E.2 Appel à projet ADEME

Territoire « Zéro Déchets - Zéro gaspi » Peu de candidat dans le Haut Rhin ont répondu à l'appel à projet, seul le syndicat mixte de Thann-Cernay a reçu un avis favorable. La CCVK n'a

pas été retenu. Mais l'ADEME soutient les actions de la CCVK par des aides standards pour un montant de 20 000€ /an sur trois ans. Dossier à étudier lors d'une prochaine réunion bilan avec l'ADEME

F. COMPOSTEURS INDIVIDUELS – CAMPAGNE PROMOTIONNELLE (fin de stocks)

Rupture de stock de composteur individuel

Environ 50 composteurs sont vendus par an aux usagers de la CCVK. Une aide était apportée par les cofinanceurs ADEME, CG68 (ADMD) dans le cadre des actions du PLP (32 €)

Financement :

- Coût d'achat du composteur de 570 L : 68,25 €, vendu aux usagers pour 28 €uros

- Coût d'achat du composteur de 400 L : 62,25 €, vendu aux usagers pour 22 €uros

A charge pour la CCVK 8,25 €/composteurs

À partir du 1^{er} janvier 2015, l'ADEME et l'ADMD ne soutiennent plus financièrement l'acquisition des composteurs individuels.

La participation de la CCVK passerait de 8,25€ à 40€ / composteur, soit une augmentation de 12% à 58% de la participation financière. Estimation de la dépense pour 2016 : 2500€

Avis de la commission :

Maintenir l'action pour 2016 sous conditions que les usagers qui souhaitent acquérir les composteurs, participent aux animations et formations sur l'utilisation du composteur.

G. DECHETERIES – COUPONS DEPOTS DECHETS

Avant 2010, les professionnels résidant sur la CCVK pouvaient déposer leurs déchets en déchèteries sous condition de présenter au gardien un coupon prépayé déjà réglé à la CCVK, correspondant au type et au volume de déchets déposé.

Depuis 2011, ces coupons sont remplacés par des carnets à souches dont le gardien a la gestion. Le professionnel reçoit lors du dépôt un exemplaire du justificatif des déchets déposés en déchèterie. Le paiement étant différé (factures semestrielles).

Or, en 2015 quelques professionnels ayant acheté des coupons prépayés avant 2011, viennent encore déposer aujourd'hui leurs déchets en utilisant leurs « anciens » coupons, voir ils demandent un remboursement.

Avis de la commission :

Accepter les coupons prépayés jusqu'à la mise en place du pont de mesure sur la nouvelle déchèterie à Kaysersberg. Le service déchets se chargera d'informer les professionnels de ce changement.

H : N°106/2015-OM : Approbation et autorisation de signature de la convention à intervenir avec OCAD3E (Point 6.1.1)

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries, le Conseil Communautaire a approuvé la signature de la convention OCAD3E pour la gestion des D3E, par délibération n°051/2013-OM du 27 juin 2013.

Cette convention a pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE. Le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifie sensiblement en notre faveur la convention OCAD3E.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée au 31 décembre 2014, la convention qui nous lie, et a sollicité la signature de cette nouvelle convention dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (1/1/2015 – 31/12/2020).

Avis de la commission :

Favorable pour la reconduction du partenariat avec l'éco-organismes et approbation de la nouvelle convention pour une durée de six ans.

VU la délibération n°051/2013-OM du 27 juin 2013 approuvant la signature de la convention initiale

VU l'avis favorable de la commission « Déchets » réunie le 08/09/2015

M. STOLL laisse la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de reconduire** le partenariat avec l'éco-organisme Eco Systèmes ;
- **d'approuver** la convention à intervenir avec OCAD3E pour une durée de 6 ans ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et tout autre document afférent à ce dossier ;
- **de donner** délégation au Président ou son représentant pour signer tout éventuel avenant à la convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants :

7.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

| ANNEE | N° DU MARCHÉ | OBJET | DATE DU MARCHÉ | MONTANT HT | NOM DE L'ATTRIBUTAIRE |
|-------|--------------|---|----------------|------------|---|
| 2015 | B0017 | AVENANT N°1 MAITRISE OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET AMMERSCHWIHR AVEC UNE PASSERELLE SUR LA WEISS | 02/06/2015 | 921.90 € | Groupeement solidaire : OTE INGENIERIE et GALLOIS CURIE |

| | | | | | |
|------|-------|--|------------|--------------|---|
| 2015 | B0017 | MISSION COMPLEMENTAIRE MAITRISE OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE KIENTZHEIM ET AMMERSCHWIHR AVEC UNE PASSERELLE SUR LA WEISS | 02/06/2015 | 2 200.00 € | Groupeement solidaire : OTE INGENIERIE et GALLOIS CURIE |
| 2015 | B0012 | TRAVAUX DE VOIRIE D'ENFOUISSEMENT DE CONTENEURS ENTERRES D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE SELECTIVE | 25/06/2015 | 44 198.75 € | OLRY ARKEDIA |
| 2015 | F0009 | ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - LOT 1 | 26/06/2015 | 186 525.00 € | CITTANOVA SAS |
| 2015 | F0009 | ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - LOT 2 | 26/06/2015 | 38 350.00 € | CITTANOVA SAS |
| 2015 | D0007 | FOURNITURE D ELECTRICITE POUR LES EQUIPEMENTS DE LA CCVK | 05/08/2015 | 102 418.73 € | GDF SUEZ |
| 2015 | B0020 | REHABILITATION PLATEAU SPORTIF COSEC ORBEY | 10/08/2015 | 36 837.00 € | TEK SARL |
| 2015 | B0013 | MISSION DE MAITRISE D ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU DES DECHETERIES | 08/09/2015 | 47 430.00 € | Groupeement : BEREST SAS et DRAPIER ARCHITECTE EURL |

7.1.2 Avenants de transferts pour les marchés « Prestation de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries »

Dans le cadre des marchés « Prestation de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries » conclus le 6 mars 2012, la CCVK a établi en date du 25 juin 2015, avec effet au 1^{er} juillet 2015, des avenants de transfert suite à une opération de fusion absorption de Sita Alsace au profit de Sita Nord Est.

Sont ainsi concernés les lots n°7 – Transport des bennes de déchèteries, n°8 – Traitement des encombrants ultimes et n°12 – Traitement du bois.

Un avenant de transfert a également été établi pour la convention relative à la reprise des déchets métalliques.

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

| Service | Lieu | Objet | Date du sinistre | Coût | Remboursement |
|---------|---------------------|--|------------------|-----------|--|
| AG | Multi accueil Orbey | Défaut de stabilité du châssis de la porte-fenêtre pris en charge par l'assurance Générali IARD de la SEMHA dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage | 02/04/2015 | | remboursement de 480,00€ |
| AG | piscine | Dysfonctionnement électrique liée à une surtension suite à orage | 08/06/2015 | 4.334,14€ | remboursement de 2.928,14€ franchise de 1.406,00€ |

8. Communications du Président

La prochaine séance est prévue le 3 décembre et portera notamment sur les élections/désignations des représentants aux différentes instances (SITDCE, SITEUCE, PNRBV, EMVK) en remplacement des élus de Katzenthal démissionnaires.

Je rappelle également aux Conseillers Communautaires fraîchement élus, qu'ils peuvent s'inscrire aux différents commissions et groupes de travail thématiques de la CCVK dont vous trouverez la liste sur le site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/commissions.htm>

Pour ce faire, il suffit d'envoyer votre candidature par courriel au secrétariat :

l.barthelme@cc-kaysersberg.fr

9. Informations et divers

9.1 Rapport d'activité 2014

Le rapport est consultable sur notre site Internet <http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>.

Le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune lors de son prochain Conseil Municipal.

Le Président peut se charger de la présentation sur simple demande.

9.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Compte-rendu du Comité Syndical du 07/07/2015

La séance du 07/07/2015 a permis de définir précisément l'implication que souhaite le syndicat dans la gestion apportée au Snowpark et au Bike park par la société Lac Blanc Tonique. Il a été décidé d'un recrutement conjoint aux deux structures pour la gestion du Snowpark. Cette personne occuperait les fonctions de « Responsable snowpark » pour la société Lac Blanc Tonique et de pisteur-secouriste pour le SMALB.

Concernant le Bike Park, il a été décidé de ne pas s'engager financièrement sur le long terme mais d'étudier au cas par cas les propositions faites par la société Lac Blanc Tonique.

Lors de cette réunion un point sur la mission « Station-vallée » a été fait. En effet, le Massif des Vosges a mis en place une stratégie touristique qui s'appuie sur 5 filières, dont une s'intitule « stations-vallées », qui a pour objectif d'améliorer l'offre et l'accueil à destination des familles. Un audit de la station a été réalisé courant de l'hiver 2014 et a mis en évidence un certain nombre de faiblesses. Un référent « Famille », Mme Martine WEISS a été mis en place.

A l'issue de la séance, la restitution de l'audit à destination des professionnels de la vallée s'est tenue. Cette présentation a permis de mettre en évidence les axes de travail à privilégier et les améliorations à apporter.

M. Guy JACQUEY, Président du SMALB, sollicite le Conseil Communautaire pour un accord de principe.

Il a été contacté par le groupe Larger pour un partenariat dans le cadre de l'organisation du Tour Alsace Cycliste de 2016.

Le projet consiste en l'organisation de l'étape du 30/07/2016 : avec un départ du casino de Ribeauvillé, puis la traversée des communes de la vallée de Kaysersberg (excepté Katzenthal) et une arrivée au Col du Calvaire – Lac Blanc, pour un budget estimé à 15 000 euros.

Le tour pourrait clôturer la semaine dédiée au vélo et plus particulièrement le Trophée Français du Jeune Vététiste (TFJV) organisé au Lac Blanc (semaine 30).

M. JACQUEY demande l'avis du Conseil dont la majorité des membres est favorable.

Le Président demande que soit étudiée la possibilité d'une boucle par Katzenthal.

9.3 Élections des Délégués du personnel « bûcherons »

Lors des élections des délégués du personnel « bûcherons » organisées les 16 juin (1^{er} tour) et 15 juillet (2nd tour), ont été élus :

- M. Philippe ZHERFUSS, Délégué titulaire
- M. Yves LAURENT, Délégué suppléant

La mission principale du délégué du personnel est de présenter à l'employeur toutes les revendications individuelles et collectives du personnel touchant à l'application de la réglementation du travail ou de la convention collective.

9.4 Projet de Territoire « Ma Vallée en 2030 »

Le diagnostic est toujours en cours de finalisation.

La prochaine étape consiste en la réflexion prospective, avec l'organisation de 2 ateliers de travail :

- Samedi 3 octobre à destination des habitants volontaires et acteurs du territoire (artisans, commerçants, agriculteurs, représentants d'associations, etc.).
- Samedi 10 octobre à destination des élus.

L'étape suivante consistera à définir la stratégie, c'est-à-dire les objectifs politiques qu'on se fixe pour le développement de notre vallée (le cœur du projet de territoire) au cours d'un nouveau séminaire organisé le samedi 28 novembre (lieu et horaires à définir).

9.5 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi a démarré concrètement cet été par la préparation du diagnostic.

Une journée de lancement a eu lieu ce mardi 22 septembre avec une présentation de la démarche, du calendrier et de la méthode de travail le matin et un circuit de visite des 10 communes l'après-midi.

Les premières réunions de travail en commune sur le diagnostic ont également eu lieu (Lapoutroie, Fréland, Kaysersberg/Kientzheim/Sigolsheim).

De même, des premières rencontres se sont déroulées avec les différents services (DDT, Syndicat Mixte du SCOT, Parc des Ballons).

Les prochaines réunions de travail sont fixées la semaine du 26 octobre.

9.6. SCoT Montagne Vignoble et Ried

La révision du SCoT, qui avait démarré avant l'été, s'est poursuivie avec l'organisation d'un séminaire de travail samedi 19 septembre. Les travaux réalisés permettront d'enrichir encore le bilan du SCoT actuel et d'ébaucher une première version du nouveau PADD.

La prochaine échéance consiste en 4 ateliers de travail, ouverts aux élus, techniciens et personnes publiques associées :

- Mardi 13 octobre 2015 : trame verte et bleue
- Mercredi 14 octobre 2015 : démographie, logement, consommation d'espace
- Mercredi 28 octobre 2015 : autres thématiques de l'environnement paysages, ressources en eau, énergies
- Jeudi 29 octobre 2015 : économie, zones d'activités, commerce, tourisme

Les 4 ateliers se dérouleront de 18h à 20h à la Mairie de Bennwihr.

9.7 Organisation du colloque TEPOS 2016

La CCVK a été sollicité lors du colloque de Thouars, pour être le prochain territoire d'accueil de cette manifestation nationale. Après avoir levé les principales contraintes techniques et validé le projet en Bureau, la CCVK a donné son accord de principe pour accueillir cette manifestation en 2016.

Le budget de l'ordre de 100 000 euros est financé par différents partenaires, un reste à charge de l'ordre de 20 000 euros est à prévoir pour la CCVK.

La réussite de ce projet repose beaucoup sur l'implication des services techniques des communes et notamment de Kaysersberg Vignoble, le lieu pressenti d'organisation étant Kientzheim.

9.8 Installation d'un réseau de bornes électriques

La candidature de la CCVK à l'appel à projet de la Région emporte une maîtrise d'ouvrage par la CCVK et donc une conformité de nos compétences dans nos statuts.

Il y a donc lieu de les modifier. Une délibération sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

9.9 Réflexion sur le caractère intercommunal des associations et des locaux qui leur sont affectés

Suite à la demande de plusieurs élus, une première réunion est organisée le mercredi 4 novembre à 17h30 à la CCVK. Cette réunion devra permettre de cerner les contours de la réflexion et de poser les problématiques. Une liste d'inscription à ce groupe de travail circule.

9.10 Appel à projet de l'agence de l'eau pour la qualité des captages en eau

Il est proposé de répondre à un appel à projet pour une étude sur la qualité de captage des eaux dans la plaine liée à un approvisionnement en produits céréaliers biologiques de nos agriculteurs de montagne. Le prestataire sera l'OPABA.

9.11. Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Réunions « Président/Vice-présidents » :**
Reprise des réunions hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2015 à 17h30 – siège de la CCVK
Vice-présidents
- **Mutualisation :** présentation de la synthèse des questionnaires aux communes en vue de la présentation du schéma
Vendredi 2 octobre 2015 à 9h – siège de la CCVK
Membres du Bureau
- **Projet de territoire « Ma Vallée 2030 » :**
Samedi 10 octobre 2015 de 8h30 à 13h – IME Le Champs de la Croix aux Allagoutes à Orbey (travail sur la prospective)
Elus municipaux des 10 communes membres
- **Commission « Economie » :**
Mercredi 21 octobre 2015 à 17h30 – siège de la CCVK
Membres de la commission
- **PLUi – Réunion de travail en commune sur le diagnostic**
Ammerschwihr : Lundi 26 octobre à 20h00
Labaroche : Mardi 27 octobre à 18h00
Orbey : Mercredi 28 octobre à 18h00
Le Bonhomme : Mercredi 28 octobre à 20h00
Katzenthal : à définir
- **« Réflexion sur le caractère intercommunal des associations et de leurs locaux » :**
Mercredi 4 novembre 2015 à 17h30 – siège de la CCVK
Membres du Comité de pilotage
- **Projet de territoire Ma Vallée en 2030 :**
Samedi 28 novembre 2015 de 9h00 à 13h00 – lieu à déterminer
Elus, habitants et acteurs du territoire (travail sur la stratégie)
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 3 décembre 2015 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

- **PLUI** : COPIL - présentation du diagnostic
Mardi 12 et mercredi 13 janvier 2016 – horaire et lieu à déterminer

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer mais personne ne souhaite prendre la parole. Il lève donc la séance à 19h45.

Il cède la parole à M. Jean-Luc ANCEL, 1^{er} Adjoint de la commune du Bonhomme qui invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

| N° de décision | Domaine | Rubrique | Objet |
|----------------|-------------------------|----------------------------------|---|
| n°108/2015-AG | Administration Générale | Désignation secrétaire de séance | Désignation du secrétaire de séance |
| n°087/2015-AG | Administration Générale | PV approbation | Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 |
| n°088/2015-AG | Administration Générale | Energie | Approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » |
| n°089/2015-AG | Administration Générale | Tourisme | Convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar » |
| n°090/2015-AG | Administration Générale | Contrat Enfance Jeunesse | Approbation du principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 |
| n°091/2015-AG | Administration Générale | Accessibilité | Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) |
| n°092/2015-AG | Administration Générale | Accessibilité | Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAHP) : modification de la composition de la commission et de ses missions |
| n°093/2015-AG | Administration Générale | Indemnités Percepteur | Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaysersberg |
| n°094/2015-AG | Administration Générale | Délégations de Service Public | Délégations de Service Public (DSP) « Filière Bois Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2014 |
| n°095/2015-FI | Finances | Décisions Modificatives | Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM » |
| n°096/2015-FI | Finances | Admissions en non valeur | Admissions en non valeur pour le service « Déchets » |
| n°097/2015-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA |
| n°098/2015-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement de subvention de fonctionnement à la radio associative « Azur FM » |
| n°099/2015-FI | Finances | Subventions | Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Bois de Labaroche dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaysersberg |
| n°100/2015-FI | Finances | Remboursement frais | Autorisation de remboursement des frais avancés par Mme THOMANN lors du voyage d'études à Thouars |
| n°101/2015-PR | Personnel | Créations postes | Création d'un poste de chargé de mission « énergie »/Coordinateur TEPCV |
| n°102/2015-PR | Personnel | Avancements de grade | Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade |
| n°103/2015-PR | Personnel | Tableau des effectifs | Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs |
| n°104/2015-PR | Personnel | Régime indemnitaire | Autorisation de versement d'une prime de 13 ^{ème} mois aux agents recrutés dans le cadre des emplois aidés |
| n°105/2015-PR | Personnel | Action sociale | Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK |
| n°106/2015-OM | Ordures Ménagères | D3E | Approbation et autorisation de signature de la convention à intervenir avec OCAD3E |

| | | | |
|---------------|----------------------------|------------|---|
| n°107/2015-AG | Administration Générale | Transports | Service de Transport à la Demande en ligne virtuelle à titre expérimental « Val'Express » : Bilan de la période d'expérimentation 2013-2015 et approbation de la poursuite ou non du service en 2016 |
|---------------|----------------------------|------------|---|

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg
de la séance du **24 septembre 2015**

Ordre du jour :

N°108/2015-AG : Désignation du secrétaire de séance

1. N°087/2015-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2015

2. Installations des Conseillers Communautaires nouvellement élus dans leurs fonctions

3. Administration Générale

3.1 **N° 088/2015-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

3.2 **N° 089/2015-AG** : Convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar »

3.3 **N° 090/2015-AG** : Approbation du principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

3.4 **N° 091/2015-AG** : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

3.5 **N° 092/2015-AG** : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAHP) : modification de la composition de la commission et de ses missions

3.6 **N° 093/2015-AG** : Autorisation de versement d'indemnités au Percepteur de Kaisersberg

3.7 **N° 094/2015-AG** : Délégations de Service Public (DSP) « Filière Bois Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2014

4. Finances

4.1 **N°095/2015-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

4.2 **N°096/2015-FI** : Admissions en non valeur pour le service « Déchets »

4.3 **N° 097/2015-FI** : Autorisation de versement des aides au titre des bourses BAFA

4.4 **N°098/2015-FI** : Autorisation de versement de subvention de fonctionnement à la radio associative « Azur FM »

4.5 **N°099/2015-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Musée du Bois de Labaroche dans le cadre du fond de soutien à l'équipement en dispositifs de médiation numérique des musées de la vallée de Kaisersberg

4.5 **N°100/2015-FI** : Autorisation de remboursement des frais avancés par Mme THOMANN lors du voyage d'études à Thouars

5. Personnel

5.1 **N°101/2015-PR** : Création d'un poste de chargé de mission « énergie »/Coordinateur TEPCV

5.2 **N°102/2015-PR** : Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

5.3 **N°103/2015-PR** : Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs

5.4 **N°104/2015-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois aux agents recrutés dans le cadre des emplois aidés

5.5 **N°105/2015-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission «Déchets», rapporteur, M. Henri STOLL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2015

6.1.1 **N°106/2015-OM** : Approbation et autorisation de signature de la convention à intervenir avec OCAD3E

6.2 Commission «Rénovation Energétique des Logements», rapporteur, M. Patrick REINSTETTEL Vice-président : compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2015

6.3 Commission «Déplacements», rapporteur, Mme Martine THOMANN Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2015

6.3.1 **N°107/2015-AG** : Service de Transport à la Demande en ligne virtuelle à titre expérimental « Val'Express » : Bilan de la période d'expérimentation 2013-2015 et approbation de la poursuite ou non du service en 2016

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants :

7.1.1 Liste des marchés conclus en 2015

7.1.2 Avenants de transferts pour les marchés « Prestation de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et de gestion des déchèteries »

7.2 Encaissement des indemnités de sinistre

8. Communications du Président**9. Informations et divers**

9.1 Rapport d'activité 2014

9.2 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

9.3 Élections des Délégués du personnel « bûcherons »

9.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

| COMMUNES | DELEGUES | SIGNATURES | PROCURATION |
|---------------------|---|---|-------------|
| AMMERSCHWIHR | M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président | <i>Procuration donnée à Mme Nathalie BOHN</i> | |
| | Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES | <i>Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO</i> | |
| | Mme Nathalie BOHN | | — |
| FRELAND | M. Jean-Louis BARLIER | | — |
| | Mme Martine THOMANN, Vice-présidente | | — |
| KATZENTHAL | Mme Marie-Dominique CONREAUX | | — |
| KAYSERSBERG | M. Henri STOLL, Vice-président | | — |
| | Mme Françoise GRASS | | — |
| | M. Alain THURLINGS | | — |
| | M. Benoît KUSTER, Vice-président | | — |
| KIENTZHEIM | M. Joseph FRITSCH, | | — |
| | Mme Martine SCHWARTZ | | — |

| | | | |
|--------------------|--------------------------------------|--|---|
| LABAROCHE | M. Bernard RUFFIO, Vice-président | | <i>Procuration donnée à Mme Catherine OLR Y</i> |
| | Mme Catherine OLR Y | | — |
| | M. Alain VILMAIN | | — |
| LAPOUTROIE | M. Jean-Marie MULLER, Président | | — |
| | Mme Aurore PETITDEMANGE | | — |
| | M. René BRUN | | — |
| LE BONHOMME | M. Jean-François BOTTINELLI | <i>Absent non représenté</i> | — |
| | M. Jean-Luc ANCEL | | — |
| ORBEY | M. Guy JACQUEY, Vice-président | | — |
| | Mme Rose-Blanche DUPONT | | — |
| | Mme Chantal OLR Y | | — |
| | M. Rémi MAIRE | <i>Procuration donnée à M. Guy JACQUEY</i> | |

| | | | |
|-------------------|--------------------------|--------------------------------|---|
| | Mme Emilie HELDERLE | | — |
| SIGOLSHEIM | M. Thierry SPEITEL-GOTZ, | <i>Absent non représenté</i> | — |
| | Mme Agnès CASTELLI | <i>Absente non représentée</i> | — |